



- Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques ou réglementaires lors de la réalisation.
- Les surfaces indiquées sont approximatives conformément à l'article R261-25 du CCH.
- Les retombées, soffites, faux plafonds, trappes de visite, gaines, canalisations, radiateurs, l'emplacement des équipements et implantations électriques, ainsi que la hauteur sous plafond sont figurés à titre indicatif.
- Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles. L'équipement électroménager et mobilier éventuellement indiqué sur plan n'est pas fourni.



LEGENDE			
VR:	Volet roulant		Tableau électrique
PF:	Porte-fenêtre		Soffites / faux plafonds
F:	Fenêtre		Galvanibois
PL:	Placard		
A.V:	Allège vitrée		
		GC:	Garde-corps
		CU:	Cuisson
		R:	Réfrigérateur
		LV:	Lave vaisselle
		LL:	Lave linge

GROUPE **D** Edouard
Denis

